

CONTRAT DE LOCATION

Entre le propriétaire :

Madame Nathalie LOGEAIS
Imm. Les Jardins du Mélézin n°7
Allée Albert Bouges
05100 BRIANCON

Téléphone : 04.92.54.30.26
Tél. portable : 06.84.24.21.74

Et le locataire :

Tel :
Nombre de personnes :

T2 Meublé : Chalet A5 04400 PRA-LOUP.

Appartement au rez-de-chaussée : Cuisine et séjour avec four électrique, four micro onde, frigo-congélateur, plaques électriques, télévision, lecteur DVD, machine à laver, Radio CD, MP3, Coin montagne avec Canapé BZ convertible et son WC. Chambre avec un lit deux places et lits superposés, lit parapluie, étagères, placard, fer et table à repasser. Salle d'eau et un 2eme WC indépendant. Terrasse avec salon de jardin et vue panoramique sur toute la Vallée de l'Ubaye. Deux chaises longues. Box à skis etc...

Durée :

Location du à **16** heures, au à **10** heures.
Prix par semaine €uros, soit un total de €uros.
Un dépôt de garantie de 400.00 €uros, vous sera demandé 15 jours avant le début de la location en plus du solde.

Cette caution vous sera restituée à votre départ ou dans un délai de huit jours, déduction faite des éventuelles détériorations ou coût de la remise en état des lieux.

Le ménage doit être assuré par le locataire.

Sinon, vous pouvez choisir l'option ménage à votre départ, ajouter **60.00 €** au montant de la location.
Option ménage, entourer l'option choisie: **OUI NON**

Les Draps, serviettes de toilette et torchons ne sont pas fournis.

L'appartement est non fumeur. Un cendrier se trouve à l'extérieur. Merci de votre compréhension.

Le prix comprend toutes les charges.

Chaque personne supplémentaire par rapport au contrat établi, fera l'objet de charges supplémentaires.
Le propriétaire se réservant le droit de refuser un dépassement du nombre prévu.

Modalité :

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse avant le :

- un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé »,
- les arrhes de € à régler par chèque bancaire, postal, libellé à mon ordre, ou mandat express.
- le solde et le dépôt de garantie 15 jours avant le début de la location.

Le présent contrat est établi en deux
Exemplaires.
Fait le
A BRIANCON
Le Propriétaire

J'ai bien pris connaissance des conditions
Générales de location précisées au verso.
Fait le
à
**Le Locataire (signature avec mention
« lu et approuvé »)**

ATTENTION : Bien vérifier que votre contrat d'assurance habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire est tenu d'assurer le local qui lui est confié ou loué.
Une copie de votre contrat devra être jointe au contrat